



| PSL 

Postes d'étudiants mis aux concours d'entrée – session 2025

Le Directeur de l'École normale supérieure,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement des études du diplôme de l'École normale supérieure, article 5

décide

de fixer le nombre de postes d'étudiant mis au concours d'entrée à l'école normale supérieure au titre de la session 2025, comme suit :

- 60 places normaliens étudiants Lettres.
- 60 places normaliens étudiants Sciences.
- 5 places normaliens étudiants Médecine humanités.
- 10 places normaliens étudiants Médecine sciences.
- 5 places Frontcog.
- 2 places programme bourses olympiques.

Fait à Paris, le 13 Mars 2025

Le Directeur,

Frédéric WORMS